

COTAPREV

niveau 2

100 questions pour évaluer la sécurité de mon entreprise

CONSIGNES : Prenez le temps de noter les affirmations proposées en répondant par OUI (1 point) ou par NON (0 point) en fonction de la réalité dans votre entreprise. Quand vous aurez terminé l'ensemble de la grille, et calculé votre score, passez à la lecture de la dernière page.

Entreprise	
Rédacteur	
Date	

Non concerné par une thématique ou une question ? En êtes-vous sûr ? Par exemple, chaque entreprise utilise des produits chimiques (entretien...), fait appel à des prestataires extérieurs et pourrait avoir besoin de personnel intérimaire...

THEME 1 : DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
01 > L'évaluation des risques est réalisée et transcrite dans un Document Unique.		
02 > L'ensemble du personnel a été associé à la démarche.		
03 > Le Document Unique est mis à jour au moins une fois par an.		
04 > Le Document Unique aboutit à un plan d'actions formalisé.		
05 > Une méthodologie est appliquée pour hiérarchiser les risques.		
06 > Le plan d'actions intègre des actions d'ordre technique, organisationnel et respecte les principes généraux de prévention.		
07 > Le plan d'actions définit les priorités et les pilotes.		
08 > Le suivi de ce plan d'actions est formalisé.		
09 > Un état d'avancement est réalisé régulièrement.		
10 > La mise à jour du Document Unique et de son plan d'actions associé est effectuée à chaque nouveau risque détecté (nouveaux équipements,...).		
11 > Une personne compétente est nommée pour suivre l'état d'avancement du plan d'actions.		

THEME 2 : ANALYSE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
12 > Les analyses des accidents du travail sont effectuées et formalisées.		
13 > Les analyses des maladies professionnelles sont effectuées et formalisées.		
14 > Un plan d'actions est proposé.		
15 > Les accidents du personnel intérimaire sont analysés.		
16 > Les accidents des salariés d'entreprises extérieures sont analysés.		
17 > Les représentants du personnel (DP, CHSCT) sont associés à l'analyse.		
18 > L'entreprise utilise un outil d'analyse (arbre des causes, 5M,...).		
19 > Le suivi du plan d'actions est réalisé.		
20 > Les incidents et/ou les accidents bénins sont également analysés.		

COTAPREV

niveau 2

100 questions pour évaluer la sécurité de mon entreprise

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
21> Le taux de cotisation est connu et comparé à celui de la famille professionnelle.		
22> Le montant des cotisation AT/MP est connu.		
23> Le nombre d'accidents avec arrêts est connu.		
24> Le nombre d'accidents bénins est connu.		
25> Le nombre de maladies professionnelles reconnues est connu.		
26> Le nombre de jours d'arrêt liés aux accidents de travail est connu.		
27> Le nombre de jours d'arrêt liés aux maladies professionnelles est connu.		
28> Le taux de gravité est connu et comparé à celui de la famille professionnelle.		
29> Le taux de fréquence est connu et comparé à celui de la famille professionnelle.		

THEME 3 : ORGANISATION DE LA SECURITE

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
30> L'entreprise a désigné un (ou plusieurs) référent(s) sécurité.		
31> Ce référent a reçu une formation spécifique.		
32> Les missions de ce référent sont clairement définies.		
33> Ce référent participe à l'analyse des AT/MP et à l'évaluation des risques.		
34> Des visites de sécurité sont réalisées dans le but d'analyser les risques (associant employeur, représentants du personnel,...).		
35> Des séances de sensibilisation à la sécurité sont réalisées périodiquement (quart d'heure sécurité,...).		
36> Les salariés ont des Equipements de Protection Individuelle mis à disposition et renouvelés régulièrement.		
37> Un budget est alloué à la sécurité.		

THEME 4 : VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
38> Une liste des équipements nécessitant une vérification périodique est rédigée.		
39> Les vérifications sont réalisées dans les périodicités réglementaires.		
40> Les réserves ou remarques formulées dans les rapports ont fait l'objet d'une suite.		

COTAPREV

niveau 2

100 questions pour évaluer la sécurité de mon entreprise

THEME 5 : SANTE AU TRAVAIL

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
41 > Les visites médicales sont réalisées régulièrement.		
42 > Une liste de personnes nécessitant une surveillance médicale renforcée est établie.		
43 > Une liste exhaustive des produits chimiques utilisés dans l'entreprise est exploitée.		
44 > Les Fiches de Données de Sécurité sont disponibles en français et actualisées.		
45 > Les Fiches de Données de Sécurité sont transmises au médecin du travail.		
46 > Les Fiches de Données de Sécurité sont connues des salariés et les récipients de matières sont étiquetés.		
47 > Les salariés connaissent les pictogrammes des produits chimiques.		
48 > Il existe des fiches d'exposition des salariés aux produits CMR (Cancérigène, Mutagène, Reprotoxiques).		
49 > Une recherche de produits moins dangereux est menée avec des fournisseurs.		
50 > Des mesures de bruit et/ou vibrations et/ou luminosité ont déjà été réalisés.		
51 > Des prélèvements de mesures atmosphériques ont déjà été réalisés.		
52 > Les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) sont pris en compte dans l'analyse des risques.		
53 > Une politique de prévention des addictions (alcool, drogue,...) est mise en place.		

THEME 6 : FORMATION

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
54 > Un plan de formation est développé dans l'entreprise.		
55 > Une liste de formations réglementaires est établie.		
56 > Les formations réglementaires sont réalisées et font l'objet d'une attestation.		
57 > La formation aux postes de travail est réalisée et fait l'objet d'une validation.		
58 > Les formations relevant de référentiels nationaux sont réalisées par des organismes ou des personnes habilitées par la Carsat.		
59 > La formation au poste de travail prend en compte la sécurité.		
60 > Les fiches de poste sont affichées au poste de travail.		

COTAPREV

niveau 2

100 questions pour évaluer la sécurité de mon entreprise

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
61 > Les conducteurs d'engins ont suivi des formations adaptées.		
62 > L'ensemble de l'encadrement a reçu une formation à la sécurité.		

THEME 7 : NOUVEAUX EMBAUCHES

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
63 > Un livret est rédigé pour l'accueil des nouveaux.		
64 > Le livret d'accueil comporte des aspects Santé/Sécurité.		
65 > Un tuteur est nommé pour chaque embauché.		
66 > Le tuteur a reçu une formation en santé et sécurité au travail.		

THEME 8 : PERSONNEL INTERIMAIRE

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
67 > Un accueil du personnel intérimaire est réalisé.		
68 > L'accueil est réalisé par une personne compétente et formée.		
69 > Les compétences ou habilitations requises sont transmises de manière formulée à l'entreprise d'intérim.		
70 > Les travaux interdits au personnel intérimaire sont connus.		
71 > Une liste de postes à risques est établie et communiquée à l'entreprise d'intérim.		
72 > L'accueil est adapté au poste de travail.		
73 > L'accueil comporte des aspects Santé/Sécurité.		
74 > Les formations ou habilitations nécessaires sont vérifiées (CACES, Habilitation électrique,...).		
75 > Les autorisations de conduite sont délivrées.		
76 > Un bilan de fin de mission est réalisé.		
77 > Le personnel intérimaire est formé au poste.		
78 > L'accueil et la formation sont formalisés.		
79 > La formation au poste de travail est validée.		
80 > Un tuteur formé est nommé pour chaque salarié intérimaire.		

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
81 > Le personnel intérimaire est doté d'EPI en adéquation avec les risques auxquels il est exposé.		

THEME 9 : INTERVENTION DES ENTREPRISES EXTERIEURES ET CO-ACTIVITE

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
82 > Les salariés d'entreprises extérieures sont accueillis lors de leur arrivée sur le site.		
83 > Un interlocuteur est désigné aux salariés d'entreprises extérieures.		
84 > Lors de la consultation d'une entreprise extérieure, les dispositions particulières de sécurité sont fournies.		
85 > Une évaluation des risques est faite et un plan de prévention rédigé lorsqu'une entreprise extérieure intervient sur le site de l'entreprise.		
86 > Un protocole de sécurité est rédigé lorsqu'une entreprise extérieure réalise une opération de chargement / déchargement sur le site de l'entreprise.		

THEME 10 : ORGANISATION DES SECOURS

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
87 > Des Sauveteurs Secouristes du Travail sont formés et recyclés.		
88 > Une armoire à pharmacie est disponible dans l'entreprise.		
89 > Une trousse de secours est présente dans chaque véhicule.		
90 > Un exercice d'évacuation est organisé régulièrement.		
91 > Les salariés sont formés au maniement des extincteurs.		
92 > Les sorties de secours des bâtiments de l'entreprise restent en permanence accessibles.		
93 > Une liste de numéros d'appel d'urgence est affichée dans l'entreprise.		
94 > Le plan d'organisation des secours est connu de tous les salariés.		
95 > Les moyens de lutte contre le feu (RIA, extincteurs) sont accessibles sur le site.		
96 > Les moyens de lutte contre le feu sont vérifiés régulièrement.		

THEME 11 : RISQUE ROUTIER (MISSION ET/OU TRAJET)

	OUI = 1 point NON = 0 point	AMELIORATIONS ENVISAGEES PAR L'ENTREPRISE
97 > Le risque routier, mission et trajet, est pris en compte dans le Document Unique.		
98 > Des actions sont régulièrement menées pour maîtriser le risque routier.		
99 > Un protocole de bon usage des outils de communication (téléphone portable, GPS,...) a été établi et est contrôlé dans son application.		
100 > Les locaux sociaux permettent une possibilité de restauration au sein de l'entreprise.		

MON TOTAL

/100

Nous souhaitons évidemment que vous ayez obtenu un maximum de points « OUI » à cette grille d'auto-évaluation. Néanmoins si ce n'est pas le cas, ne vous inquiétez pas : chaque case où vous avez obtenu 0 est une **piste d'amélioration** pour votre entreprise !

Il est avant tout important d'avoir des points (correspondant à « OUI ») dans chacun des 11 thèmes. En effet, une bonne prévention passe par une prise de conscience que chaque item doit être vérifié et pris en compte, selon des priorités à définir, mais surtout que rien ne doit être laissé au hasard et qu'aucun champ ne doit être abandonné.

Les 100 questions que vous venez de vous poser vont vous permettre de construire un plan d'action et d'engager une démarche Santé/Performance. Gardez ce questionnaire précieusement, et planifiez dès maintenant dans votre agenda une plage de travail pour le refaire dans un an afin de contrôler votre évolution et vos avancées sur les différents thèmes et leurs mises en oeuvre.

Réévaluer régulièrement votre entreprise après réalisation des actions !

POUR AVANCER EN PREVENTION :

IDEE 1 : Profiter des exemples en région et de l'expertise Carsat Hauts-de-France / Réseau prévention

Découvrez ou re-découvrez notre magazine en ligne www.entreprendre-ensemble.info. Vous y trouverez de bonnes pratiques d'entreprise en Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise et Somme, mais également des informations sur les programmes, les outils, les publications et toute **l'offre de services** de la Carsat Hauts-de-France afin de vous aider à agir en prévention.

IDEE 2 : Consulter la rubrique « les publications » de l'INRS

Le site de l'INRS est l'endroit incontournable pour obtenir de l'information prévention, de l'aide par de la méthode, des outils de travail et tellement plus... Rendez vous sur www.inrs.fr !

EN SAVOIR PLUS ? BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT ?

<http://www.entreprendre-ensemble.info>
raymond.crouzet@carsat-nordpicardie.fr